



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FISKER COLLABORE AVEC ALLIANZ PARTNERS POUR OFFRIR AUX CLIENTS EUROPÉENS UNE ASSISTANCE DÉPANNAGE DE HAUTE QUALITÉ



PARIS, le 23 mai 2023

[Fisker Inc](#) (NYSE : FSR) (« Fisker ») investi d'une mission visant à créer les véhicules électriques les plus sensationnels et les plus durables au monde, annonce un nouveau partenariat avec Allianz Partners, une société leader dans le domaine des solutions d'assistance et d'assurance B2B2C, afin de fournir une assistance dépannage complète aux clients Fisker en Europe.

Fort de dizaines d'années d'expérience dans l'assistance dépannage et de son engagement en faveur du développement durable en tant que fournisseur de premier plan pour les acteurs du secteur des véhicules électriques à batterie, Allianz Partners offre aux clients Fisker un accès 24 h/24, 7 j/7 à une gamme complète de services, de l'assistance dépannage et crevaison, à la gestion de moyens de transport alternatifs, assurant ainsi la tranquillité d'esprit et rassurant les conducteurs sur la route.

« Fisker s'engage à fournir à ses acheteurs des produits de haute qualité et des services de pointe. Allianz Partners est un excellent partenaire pour nous, qui reflète notre engagement à offrir chaque jour confiance et confort à nos conducteurs », explique **Henrik Fisker, PDG et président du conseil d'administration**.

« Nous sommes très fiers que Fisker nous ait désignés comme partenaire de choix pour son programme d'assistance dépannage en Europe. Chez Allianz Partners, nous combinons de manière unique les services, l'assurance, la technologie numérique et l'aspect humain, en un seul clic, pour que nos clients aient l'esprit tranquille lorsqu'ils prennent la route », indique **Tomas Kunzmann, PDG d'Allianz Partners**.

Le portefeuille de services d'Allianz Partners sera accessible aux clients sur 15 marchés européens, en commençant par les marchés de lancement de Fisker en Autriche, au Danemark, en France, en Allemagne, en Norvège, en Suède et au Royaume-Uni.

Le pack d'assistance est disponible pour les clients Fisker pendant une durée maximale de six ans ou 100 000 km (60 000 miles britanniques), selon la première échéance. Il couvre plus de 20 pays européens en dehors du pays d'origine du conducteur pour plus de sérénité lors de ses voyages à l'étranger.

Press contacts

Allianz Partners: FleishmanHillard: allianzpartners@fleishmaneuropa.com

Fisker Europe: Franziska Queling, Directrice régionale des relations publiques pour l'Europe, fqueling@fiskerinc.com

A propos d'Allianz Partners

24h/24 et 365 jours par an, Mondial Assistance, Allianz Assistance et Allianz Travel interviennent partout dans le monde pour apporter à leurs clients entreprises et particuliers, des solutions d'assistance dans les domaines de l'automobile, du voyage, des loisirs, de la mobilité, de l'habitat, de l'emploi, de la santé et des services aux personnes. Mondial Assistance, Allianz Assistance et Allianz Travel sont des marques commerciales d'Allianz Partners. Présents dans plus de 75 pays, nos 21 900 collaborateurs parlent 70 langues, traitent plus de 72,5 millions de dossiers chaque année et sont motivés à aller plus loin pour offrir la tranquillité d'esprit à nos clients du monde entier.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.allianz-partners.com

Réseaux sociaux



Nous suivre sur Twitter [@AllianzPartners](https://twitter.com/AllianzPartners)



Nous suivre sur LinkedIn [@Allianz Partners](https://www.linkedin.com/company/allianz-partners)

À propos de Fisker Inc.

Basée en Californie, Fisker Inc. révolutionne l'industrie automobile en concevant et en développant une mobilité individuelle en adéquation avec la nature. Passionnée par la vision d'un avenir propre pour tous, la société s'est donné pour mission de créer les véhicules électriques chargés en émotion les plus durables au monde. Pour en savoir plus, rendez-vous sur Fiskerinc.com et profitez de contenus exclusifs sur les réseaux sociaux de Fisker : [Facebook](#), [Instagram](#), [Twitter](#), [YouTube](#), et [LinkedIn](#).

Téléchargez la nouvelle application mobile révolutionnaire Fisker App depuis l'[App Store](#) ou le [Google Play Store](#).

Déclarations prospectives de Fisker

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives soumises aux dispositions d'exonération de la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations peuvent contenir des mots tels que « pense », « croit », « s'attend à », « estime », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « sera », ou la forme négative de ces termes, ou toute autre terminologie comparable, et comprennent, entre autres, des déclarations de notre directeur général et des énoncés relatifs à la date de lancement prévue, à la tarification, à la livraison et à l'autonomie estimée du Fisker Ocean, aux performances à venir de la Société et à d'autres événements futurs, qui impliquent des risques et des incertitudes. Ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de

performance future et sont soumises à des risques et des incertitudes, ce qui peut entraîner des différences importantes entre les résultats réels et les déclarations prospectives contenues dans le présent document en raison de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter : l'historique d'exploitation limité de Fisker ; la capacité de Fisker à conclure des contrats de fabrication et autres avec Magna, ou d'autres fournisseurs de premier niveau afin d'exécuter son plan d'affaires ; le risque que l'équipementier et les partenaires d'approvisionnement ne respectent pas les délais convenus ou subissent des contraintes de capacité ; Fisker peut subir des retards importants dans la conception, la fabrication, l'approbation réglementaire, le lancement et le financement de ses véhicules ; la capacité de Fisker à exécuter son modèle commercial, y compris l'acceptation par le marché de ses produits et services prévus ; l'incapacité de Fisker à retenir du personnel clé et à embaucher du personnel supplémentaire ; la concurrence sur le marché des véhicules électriques ; l'incapacité de Fisker à développer un réseau de distribution ; et la capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle ; et les facteurs abordés dans le rapport annuel de Fisker sur le formulaire 10-K, sous la rubrique « Facteurs de risque », déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »), tel que complété par les rapports trimestriels sur le formulaire 10-Q, ainsi que d'autres rapports et documents que Fisker dépose de temps à autre auprès de la SEC. Toute déclaration prospective ne prend effet qu'à la date à laquelle elle a été faite et Fisker n'a aucune obligation de mettre à jour toute déclaration prospective afin de refléter les événements ou circonstances postérieurs à la date du présent communiqué de presse.